



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

alpil
action
pour l'insertion
par le logement

Edito

Dans un contexte économique tendu, le logement joue un rôle crucial dans la stabilité des ménages les plus fragiles et dans leur insertion sociale et professionnelle. Il reste une préoccupation quotidienne pour ceux qui en sont exclus ou qui ont des difficultés d'accès à un logement pérenne ou à l'hébergement.

En 2015, l'action de l'Alpil s'est attachée à rechercher des solutions pour les situations les plus complexes, en prenant en considération l'ensemble des problématiques rencontrées par les ménages. Cette attention à traiter les situations dans leur singularité et à placer les besoins des ménages au cœur des préoccupations, s'incarne notamment dans l'action sociale menée par l'Alpil à travers les permanences à la Maison de l'Habitat et APPEL en prévention des expulsions locatives – soit près de 3 000 ménages rencontrés.

Dans son action d'information et d'orientation des personnes, de lutte contre l'habitat indigne et d'amélioration de la qualité des logements, d'intermédiation entre acteurs, l'Alpil mobilise en priorité les leviers de droit commun. Ainsi, en mai 2015, l'Alpil organisait une journée de sensibilisation et d'information des ménages et des professionnels sur le logement indécemment ; des ateliers sont régulièrement programmés pour informer, expliquer, conseiller.

A travers son expérience développée en proximité, l'Alpil est en capacité de capitaliser et de tirer des enseignements mobilisables pour des analyses approfondies et étayées. Forte de cette expertise, elle peut ainsi témoigner et participer à la concertation visant à définir les politiques publiques, et s'engager aux côtés de la puissance publique sur des champs d'expérimentation.

Ainsi, en 2015, une mission de diagnostic sur les bidonvilles de l'agglomération à été confiée à l'Alpil dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites ; elle développe également une nouvelle mission portant sur la résolution des situations d'incurie dans le logement.

En tant qu'association ou en tant que représentante de réseaux auxquels elle adhère, l'Alpil s'est engagée dans différents chantiers. Ainsi, elle participe au groupe national logement de la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri), aux travaux conduits par la DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement) visant à optimiser la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 dans la prise en compte des personnes vivant en bidonville, aux réflexions menées au sein du réseau FAPIL sur la participation des personnes dans le processus d'accueil et d'accompagnement, aux groupes de travail initiés par la Métropole et le Département en préparation des PLALHPD et relatifs à la révision des règlements intérieurs des FSL, et à la réflexion lancée par le CLR à l'origine du document «Pour un parcours hébergement logement de qualité.»

L'équipe de l'Alpil, salariés, bénévoles et administrateurs, se réinterroge en permanence pour développer de nouvelles méthodologies d'action et les mettre en œuvre. Cependant, elle ne saurait agir sans s'inscrire dans un partenariat pour s'adjoindre des compétences et des savoir-faire ; elle ne saurait réfléchir hors des synergies avec les acteurs institutionnels et associatifs, aux différentes échelles territoriales.

Fabienne BONO

Vie associative

L'Alpil est une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 dont le principal objectif est de favoriser l'accès au logement de tous ceux qui en sont exclus. Son Conseil d'Administration est composé de 9 à 15 membres. Il est présidé par Fabienne Bono.

Les membres du Conseil d'Administration

Florence Bérut, Bernard Bochart, Fabienne Bono, Laure Chebbah-Malicet, Jean-Michel David, Adeline Firmin, Marie-Noëlle Fréry, Carole Gerbaud, Jeanne Hominal, Olivier Martinon, Thomas Ott, Karine Roudier, Michèle Vital-Durand.

Notre équipe salariée

Dalila Boukacem, Julie Clauzier, Fanny Delas, Ludovic de Solère, Céline Dubessy*, Sarah Folleas, Evelyne Guerraz, Barbara Joly**, Juliette Lahémade, Pascal Lefort, Stéphanie Marguin, Géraldine Meyer, Sylvie M'Harrak, Marion Pécout, Etienne Prime, Leila Said, Serge Sauzet, Nadia Zaoui et Yamina Yousfi.

* départ en 2015 / ** arrivée en 2015

Notre équipe bénévole

Arthur Billiet, André Gachet, Jean-Louis Gauthier, Praline Lassagne, Michèle Vital-Durand.

Nos partenaires

Les services de l'Etat (ARS, DDCS, DTT), Métropole de Lyon, Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon, Ville de Décines et communes du Grand Lyon, CAF du Rhône, Fondation Abbé Pierre, CDAD du Rhône, MLAL, les bailleurs sociaux, Aslim, CLLAJ Lyon, UES Néma Lové, Urbanis, les acteurs de terrain associatifs et institutionnels...

Les regroupements associatifs auxquels nous participons

Collectif Logement Rhône, Droits Communs, FAPIL, FAPIL Auvergne-Rhône-Alpes, Jurislogement, FEANTSA, CNDH Romeurope...

L'activité de l'Alpil en 2015

Plus de 3500
ménages rencontrés et
soutenus

Près de
400

relogements
accompagnés

Chaque
semaine :

5 permanences à la
Maison de l'Habitat ou
dans les Tribunaux (+ une
permanence mensuelle à
Villefranche)

2 Ateliers collectifs

Au quotidien :

Des visites d'immeubles ou de sites dans le cadre des différentes missions (MOUS, PIG, Squat/ bidonville, MOS Gens du voyage...)

Des visites au domicile des personnes dans le cadre des différentes missions et des accompagnements (mission incurie, suivi des ménages en logements temporaires, accompagnement social...)

Des rendez-vous à la demande des personnes ou des partenaires...

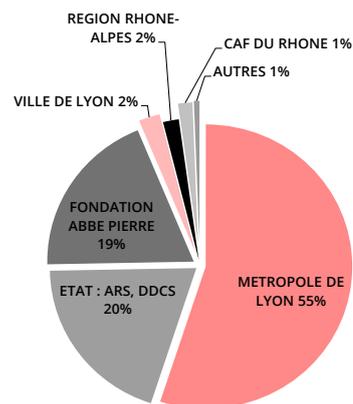
Un travail en réseau au sein des dispositifs et avec des partenaires toujours plus nombreux qui œuvrent dans des secteurs d'activité diversifiés

L'investissement et l'approfondissement de la réflexion et des actions dans les réseaux professionnels que constituent, Droits Communs, Nema Love, Jurislogement, la Maison de la Veille Sociale (MVS), les groupes de réflexion à l'initiative des collectivités, le Collectif Logement Rhône, la FAPIL Auvergne Rhône Alpes et la FAPIL, la FEANTSA...

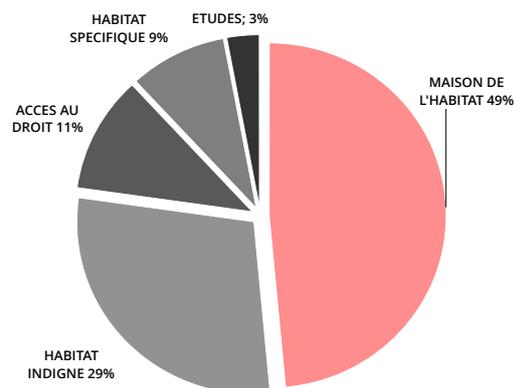
Compte de Résultat		
	Exercice 2015	Prévisionnel 2016
Produits	1 118 697 €	1 109 686 €
Missions et Subventions	1 085 593 €	1 011 702 €
Autres Produits	33 104 €	97 984 €
Charges	1 067 225 €	1 109 299 €
Charges de Fonctionnement	142 863 €	160 500 €
Impôts et Taxes	35 203 €	39 600 €
Salaires & Charges Sociales	841 191 €	891 199 €
Amortissements & Provisions	31 625 €	6 200 €
Autres Charges	16 343 €	11 800 €
Résultat	51 472 €	387 €

Bilan	
	Exercice 2015
ACTIF	768 132 €
Immobilisation	28 468 €
Créances	321 426 €
Disponibilités	410 575 €
Charges Constatée d'avance	7 663 €
PASSIF	768 132 €
Fonds Propres	261 024 €
Provision pour risques et charges	52 617 €
Fonds dédiés	186 298 €
Dettes	262 573 €
Produits constatés d'avances	6 620 €

Répartition des financements



Répartition des activités



Changement de paradigme de l'action publique : Repositionner l'action associative : l'exemple de la Maison de l'Habitat

Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 (extraits)

« Au cœur de la société civile, les associations occupent une place essentielle dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Elles sont fréquemment amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'Etat et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité des territoires. »

« Il s'agit de leur (les associations) permettre de conduire au mieux leur projet associatif, en privilégiant le recours aux conventions pluriannuelles et en développant une politique d'attribution des subventions dont les modalités respectent l'initiative associative et sont concertées avec les acteurs. »

En 2014, notre rapport d'activité s'était donné pour mission de « Penser le mouvement ». En 2015, ce sont la mise en œuvre progressive de la Loi Alur, la construction de visions politiques et leur déclinaison dans les nouvelles directions et services de la Métropole de Lyon et du département du Rhône qui sont au cœur de nos préoccupations.

La mise en place du **Plan d'Information aux Demandeurs de Logements Sociaux** (décret n°2015-523 du 12 mai 2015) s'inscrit localement dans un espace interstitiel de réorganisation de l'action publique. La Préfecture du Rhône et la Métropole de Lyon, qui pilotent la mise en œuvre de ce Plan, ont souhaité associer des acteurs de terrain pour construire une approche locale. L'Alpil en est pleinement partie prenante dans la mesure où, via la Maison de l'Habitat (MDH), elle est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement incontournable du territoire métropolitain. Consciente des enjeux de ce Plan pour les personnes en marge des dispositifs d'accès à l'habitat, l'Alpil s'est interrogée sur la place de la MDH dans le « concert des acteurs » appelés à contribuer à l'information des demandeurs. Plus généralement, nous nous sommes questionnés sur la place de **l'acteur associatif** dans la déclinaison opérationnelle de ce Plan : simple opérateur ou acteur qui déroule la commande publique en même temps qu'il s'en décale pour mieux agir ?

Pour éclairer cette question, l'équipe salariée et le CA ont mis en dialogue les réflexions en cours sur le Plan d'Information et la **Circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, (s'imposant donc à tous les ministères)**, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations. Cette circulaire vient repositionner les attentes des pouvoirs publics vis-à-vis des associations. Ces dernières sont entendues, dans le texte, comme des actrices en capacité « **d'anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics (...)** en inspirant à l'Etat et aux collectivités territoriales de **nouvelles formes d'intervention (...)** ». La circulaire enjoint les acteurs publics à « conforter le rôle des associations dans la construction de réponses originales et pertinentes aux enjeux actuels ». Pour être en mesure d'assurer cette fonction positive, la question du financement et des attentes des collectivités vis-à-vis des associations gagne à être revisitée. Dans ce paradigme de pensée réaffirmé par Matignon, l'association ne peut être considérée seulement comme prestataire ou opératrice, mais bien comme une actrice responsable, disposant d'un degré de liberté par rapport à la commande publique, afin d'être en capacité d'abonder constamment à la construction de l'action publique à venir.

Ce rapport d'activité 2015 propose de vous engager dans le débat, ici ouvert autour de la Maison de l'Habitat, à la fois projet développé par l'Alpil et lieu d'accueil des personnes qui rencontrent des difficultés liées au logement. Pour ce faire, nous vous offrons de suivre le fil de notre réflexion, en nous arrêtant d'abord sur **l'originalité de l'accompagnement aux droits liés à l'habitat** que nous y mettons en œuvre. Ce premier tour d'horizon sera étayé par la présentation des **indicateurs d'activité**. Puis, nous vous proposons de vous intéresser aux actions conduites par l'Alpil, à partir de sa posture associative, pour **innover, abonder aux réflexions en matière d'action publique et améliorer l'accès aux droits**. Dans une seconde partie, nous vous présentons **les perspectives d'évolution de la Maison de l'Habitat** pour entrer dans le Plan d'Information aux demandeurs de logement sociaux, depuis notre place singulière d'acteur associatif.

1. La singularité du projet Maison de l'Habitat

Les chiffres-clés de la Maison de l'Habitat et des permanences APPEL en 2015

- 2755 ménages accueillis à la Maison de l'Habitat - soit plus de 7400 personnes concernées
- 1889 nouveaux contacts dans l'année
- 1052 ménages suivis ou accompagnés dont 386 en logement temporaire géré par l'Aslim
- 342 relogements soit 1/3 des suivis
- Une moyenne de 28 à 30 ménages reçus par permanence d'accueil
- 236 recours DALO formés devant la commission de médiation du Rhône
- 568 consultations de prévention des expulsions locatives dans les tribunaux de Lyon, Villeurbanne et Villefranche aux permanences APPEL
- 43 relogements de ménages issus de squats ou bidonvilles (accès définitif ou temporaire)

La Maison de l'Habitat (MDH) est le lieu associatif d'information/orientation et d'accompagnement le plus largement utilisé par les personnes qui rencontrent des difficultés en matière d'habitat sur les territoires rhodanien et métropolitain. Pour répondre aux besoins du public, l'Alpil, en lien avec ses partenaires, a développé une offre de services adaptés et des modalités d'action singulières auprès des personnes.

A partir de cette activité quotidienne conduite aux côtés des personnes, la Maison de l'Habitat s'est aussi dotée de compétences d'observation sociale des problématiques liées à habitat. Ce travail analytique de retour permanent sur le fonctionnement des systèmes permet à l'Alpil de produire une analyse constante et décalée des politiques publiques. Cette capacité d'agir en faisant un pas de côté rend possible la mise en lumière de phénomènes sociaux, l'échange toujours nécessaire avec les acteurs professionnels et le développement de projets innovants.

1. LA MDH : UNE OFFRE SINGULIÈRE DE SERVICES À DISPOSITION DES PERSONNES

a. Des interventions sur un large ensemble de problématiques habitat

Les intervenants de la MDH agissent sur un large ensemble de problématiques habitat, que l'on peut catégoriser de la manière suivante :

- Accès au logement
- Accès à l'hébergement
- Expulsions domiciliaires
- Habitat indigne
- Rapports locatifs

De fait, la MDH est le lieu métropolitain le plus massivement et diversement confronté aux problématiques habitat des personnes les plus fragilisées, la notion de fragilité incluant ici une dimension économique, sociale ou psychologique.

b. Les modalités d'action auprès des personnes

Le droit comme pivot d'intervention

Fondé sur l'idée que le droit doit être accessible à tous, l'accompagnement aux droits liés à l'habitat (ADLH)¹ réunit l'ensemble des conditions nécessaires pour que les ménages puissent **effectivement accéder au(x) droit(s)**. Les intervenants s'appuient sur un savoir-faire à la croisée **du droit**, de **compétences techniques en matière d'habitat** et de **pratiques d'intervention issues du travail social**. Le droit est décrypté et incarné à travers les dispositifs existant en matière d'habitat, pour permettre à la personne de comprendre où elle se situe, ce qui dysfonctionne, et comment il est possible de remédier à la situation qui fait problème. L'objectif final est de permettre au ménage **d'accéder à la compréhension de sa situation, de manière à pouvoir agir en conséquence**. Notre action se décline de la manière suivante :

- Partir de la demande de la personne, là où elle se situe au moment où elle nous sollicite
- Informer
- Eclairer une stratégie
- Activer des droits.

¹ ADLH, pour plus d'informations : <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/adlh>

Posture de tiers

Dans le cadre de la MDH, l'intervention est déconnectée de toute instruction de demande. Pour les professionnels, il est essentiel d'agir comme tiers dans une situation complexe. Cette posture permet d'expliquer dans la sérénité et d'agir en médiation ou en contentieux, dans le sens prévu par la loi.

Souplesse et adaptabilité de l'accompagnement

L'accompagnement proposé ne s'inscrit pas dans un format prédéfini, mais s'adapte au contraire au rythme de la personne accompagnée et au degré de complexité de sa situation. Le service proposé s'inscrit dans la souplesse et dans l'adaptabilité aux besoins de la personne. C'est la raison pour laquelle différentes modalités d'accueil sont proposées : accueil téléphonique, pré-accueil, rendez-vous individualisé, accueil collectif et accompagnement dans le temps.

Le choix du partenariat

Les modalités d'accompagnement de l'Alpil comprennent un large partenariat, mobilisé en fonction de la situation de la personne. Les premiers partenaires sont les acteurs sociaux et de droit commun basés dans les Maisons du Rhône, les Mairies. L'action d'accompagnement des personnes est d'ailleurs régulièrement conduite ensemble, de manière complémentaire. Les acteurs de l'enregistrement des demandes et de l'offre en matière de logement et d'hébergement sont également largement sollicités (bailleurs, Maison de la Veille Sociale...). Nous travaillons aussi régulièrement avec des structures spécialisées, dans le champ du médico-social par exemple. Enfin, nous participons à de nombreuses instances et commissions liées aux dispositifs habitat locaux (ILHA, ACDA etc.).

Lorsque c'est nécessaire, nous mobilisons au cas par cas des avocats spécialisés en droit du logement.

Les problématiques liées au logement perçues depuis la MDH en 2015

Les mutations sur le parc social : une priorité encore mal partagée. 53% des locataires reçus sont déjà locataires du parc social. 75% d'entre eux, soit 291 ménages sont insatisfaits de leurs conditions de logement et souhaitent un relogement.

Le profil des ménages sans logement au moment de la demande : nous devons revisiter collectivement nos représentations du sans-abrisme. 44% des ménages reçus, soit 1044 ménages, n'ont pas de statut locatif. Parmi les facteurs à l'origine de cette absence de logement, nous recensons :

- 30% de ménages qui ont eu un logement mais qui n'ont pas pu ou souhaité s'y maintenir ;
- 25% de ménages qui ne peuvent prétendre au logement, en attente de droit au séjour ou en droit partiel ;
- 8% de ménages français ou ayant un droit au séjour, et qui s'installent sur le territoire métropolitain ;
- Parmi les 37% restant se trouvent les ménages en décohabitation parentale qui n'ont pas encore pu accéder à leur premier logement.

Les problématiques liées au coût du logement : 13,5% des ménages reçus rencontrent une problématique liée au coût du logement (loyer et charges de fluides), qu'ils soient en « impayés », en « expulsion », dans un logement « trop cher » ou « trop grand ». Les personnes rencontrant ces difficultés bénéficient majoritairement de revenus de transferts (62%). Cependant, la part des personnes bénéficiant de revenus d'activité est également sur-représentée avec 29,5% des ménages. La condition salariale ne protège pas de la précarité, notamment pour les personnes seules.

Focus Droits Communs

En 2013, l'Alpil et d'autres associations d'accès aux droits (la Cimade, Arcad, URCLLAJ, AVDL) créaient Droits Communs, un groupement de juristes mis à disposition par ces associations spécialisées en droit des étrangers, droit de la protection sociale, droit au logement et lutte contre les discriminations, afin de proposer un service de soutien juridique sur des questions transversales, auxquelles sont confrontés les acteurs sanitaires et sociaux de la région Rhône-Alpes. Ces derniers peuvent saisir Droits Communs par mail pour obtenir des précisions sur l'état du droit et les voies de recours. Des fiches pratiques sont également accessibles en ligne.

En 2015, les juristes constatent la prédominance de situations dans lesquelles la perte ou l'absence de droit au séjour pour les étrangers précarise les personnes, dès lors qu'elles se voient privées du bénéfice des aides et prestations sociales, ce qui a souvent des conséquences sur l'accès ou le maintien dans le logement. Un dossier juridique a également été élaboré et mis en ligne en 2015 sur le thème des «Droits des citoyens de l'Union européenne».

Droits Communs est soutenu par la Fondation Abbé Pierre

2. LA MAISON DE L'HABITAT : LE « PAS DE CÔTÉ » PERMANENT POUR ANALYSER ET FAIRE ÉVOLUER LA COMMANDE PUBLIQUE

Le travail quotidien auprès des personnes offre un large panorama de situations individuelles qui, par leur masse, témoignent de dysfonctionnements systémiques en évolution permanente. La Maison de l'Habitat accueille majoritairement les personnes qui sont en marge des dispositifs d'accès à l'habitat. C'est bien souvent parce que les organisations de droit commun (en mesure de répondre au plus grand nombre) n'ont pu apporter une réponse à sa demande, qu'une personne s'adresse à nous. La tâche consiste à accompagner la personne dans toute la complexité de sa situation et aussi, à observer, qualifier et analyser les phénomènes qui se répètent, pour être en mesure de percevoir des tendances plus globales.

A partir d'une analyse solide, il est possible de consolider notre offre de services à destination des personnes, mais aussi d'aller vers les différents acteurs pour témoigner des pratiques et des fonctionnements, appuyer les professionnels confrontés à des situations complexes et faire évoluer le cadre légal. Enfin, c'est à partir de ces allers-retours permanents entre le terrain et les acteurs que nous élaborons des propositions pour faire évoluer les actions et les politiques publiques. Nous assumons alors pleinement notre posture associative, à mi-chemin entre la mise en œuvre de la commande publique et le laboratoire prospectif permanent.

a. Un lieu ressource pour les professionnels

La MDH est reconnue et utilisée comme lieu ressource par les acteurs sociaux en demande d'informations ou de conseils techniques, en droit, sur le fonctionnement des dispositifs locaux, sur des situations individuelles ou collectives auxquelles ils sont confrontés. L'information donnée peut être ponctuelle ou déboucher sur un rendez-vous conjoint pour accompagner une personne en difficulté. Enfin, le professionnel peut aussi être réorienté vers les « outils » et réseaux co-animés par l'Alpil tels que le **GIE Droit Commun** pour les travailleurs sociaux ou **Jurislogement** pour les acteurs du droit.

b. Un lieu ressource pour faire évoluer le cadre légal

La MDH s'inscrit en ce sens auprès de ses partenaires et réseaux associatifs pour faire évoluer le cadre légal en promouvant des actions visant à :

- Faire connaître aux pouvoirs publics les dysfonctionnements dans l'application du droit ;
- Faire évoluer l'existant, notamment par la jurisprudence et les normes juridiques ;
- Montrer le caractère inégalitaire de certaines dispositions juridiques, afin de faire évoluer la loi.

c. Un lieu ressource pour construire les projets de demain

En 2015, la Maison de l'Habitat a mis à profit son travail d'observation et d'analyse pour élaborer de nouveaux projets et poursuivre le développement d'actions jugées intéressantes par nos partenaires. Les projets, méthodes ou activités ici proposées témoignent de l'intérêt que revêt la posture associative pour venir réfléchir et apporter des perspectives d'évolution des pratiques et de l'action publique.

Faire évoluer constamment notre offre de services pour répondre aux besoins identifiés

Expérimentation logement choisi

A partir de son travail d'accompagnement des ménages logés en logement de transition par l'association Aslim et de qualification des difficultés exprimées par les personnes accompagnées, l'Alpil s'est inspirée des expériences de « logement choisi » sur d'autres territoires pour proposer une expérimentation originale.

Dans le système actuel d'attribution des logements, le demandeur n'a pas de visibilité sur la portée de ses démarches dans la résolution de son problème de logement. Les initiatives qu'il peut entreprendre sont souvent vouées à une non-réponse : « Il faut attendre », « Il faut aller voir votre assistante sociale », « Il y a des priorités », sans qu'aucune information précise ne lui soit donnée. Le demandeur se trouve face à un processus où il est présent uniquement à l'entrée (demande) et à la sortie (proposition/ attribution). Le système des priorités (ACDA, ILHA, DALO) est peu lisible. Si son dossier n'est pas « priorisé », l'attente est longue et le demandeur ne comprend pas pourquoi, contrairement à d'autres ménages, il ne bénéficie pas d'un dispositif. Le système du logement choisi permet de rééquilibrer les rapports entre l'offre et la demande. Pour cela, l'Alpil a développé un atelier collectif en direction des ménages logés temporairement par l'Aslim, inscrits dans le dispositif « Accords Collectifs Départementaux des Attributions ». Cet atelier aborde ce dispositif sous un angle très pratique : information sur le fonctionnement du dispositif et sur l'offre de logement, création et mise à disposition d'outils (plan TCL, site internet, diffusion par mail des offres de logement, plage hebdomadaire de consultation des offres de logement...). Cet atelier collectif rend les ménages acteurs de leur recherche et dans le choix de leur logement. Deux premiers ateliers se sont tenus fin 2015 qui ont rassemblé 13 ménages.

Dispositif expérimental d'accompagnement des personnes en situation d'incurie dans leur logement

En 2012, en partenariat avec des acteurs du soin et l'Agence Régionale de Santé, l'Alpil a développé une nouvelle forme d'intervention pour accompagner les personnes en situation d'incurie dans leur logement. Fin 2015, la Dihal a décidé de soutenir ce dispositif dans le cadre de son appel à projet relatif à « l'innovation sociale dans le champs de l'hébergement et du logement » dans la mesure où celui-ci participe de la politique de prise en charge des publics présentant des troubles de santé et en difficulté dans leur logement.

L'intervention de l'Alpil est généralement fondée sur la notion d'éclairage des besoins, dans le but de favoriser l'accès aux droits pour les plus démunis. L'occupant en situation d'incurie dans son logement a besoin d'aide pour améliorer ses conditions de vie, sans pour autant être à l'origine de la demande. Sa vulnérabilité psycho-sociale et son comportement pathologique dans le logement révèlent une souffrance dont il convient de réduire durablement les effets. L'intervenant doit gagner la confiance des personnes, apaiser les tensions, veiller au respect de la vie privée, tout en exerçant son devoir de protection. Ainsi, l'Alpil a opté pour la formation d'une équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant sur le principe du décloisonnement des fonctions : les binômes, composés jusqu'alors d'un travailleur social et d'un psychologue clinicien, s'enrichissent, début 2016, d'un infirmier psychiatrique. Chacun peut être amené à contribuer au ménage ou au tri d'affaires personnelles, avec l'accord et la participation de la personne, dans le cadre de visites fréquentes et régulières.

Prévenir la récurrence du symptôme implique que la personne soit accompagnée à son domicile dans la durée. Obtenir son adhésion au projet demande parfois beaucoup de temps pour l'amener à formuler une demande et lui proposer les aides identifiées préalablement en concertation avec le réseau partenarial.

Observer, qualifier et proposer des pistes opérationnelles pour co-construire la commande publique et agir sur le droit

Diagnostiques sociaux dans les bidonvilles de l'agglomération

La préfecture du Rhône a sollicité l'Alpil en septembre 2015 afin de réaliser une mission de diagnostic auprès des occupants des bidonvilles de la Feyssine (Villeurbanne), Vaulx-en-Velin et Saint-Priest, dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

Après une phase d'observation du bidonville, la conduite d'entretiens avec des ménages et des acteurs institutionnels et associatifs, l'Alpil a effectué un état des lieux global de chacun des sites, ainsi qu'un diagnostic individuel pour chaque ménage rencontré, comme préconisé par la DIHAL.

A partir de cette connaissance fine des situations, des besoins et des projets de chaque personne présente sur le terrain, l'Alpil a proposé une analyse globale centrée autour de la scolarisation, de l'emploi et de la santé, ainsi qu'autour de points de vigilance transversaux. Il a été également élaboré une grille de lecture qui a permis de proposer une typologie des ménages rencontrés, en fonction des parcours et des projets de vie, avec des préconisations ciblées selon les besoins et attentes de ces ménages. Cette typologie permet de dessiner des solutions adaptées, tant du point de vue de la forme du logement recherché, que du point de vue de l'accompagnement, qu'il soit spécifique ou non.

La démarche de diagnostic se veut ainsi un véritable outil permettant de proposer des solutions à mettre en œuvre pour rendre l'action publique la plus en adéquation possible avec les besoins exprimés par les ménages.

Le droit au logement en Europe

L'Alpil, par le biais de la Fapil, adhère à la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa), qui œuvre auprès des instances de l'Union européenne et les représentants des Etats européens afin d'engager un dialogue et de promouvoir des mesures efficaces pour lutter contre le sans-abrisme. La Feantsa mène un travail de collecte de données, d'analyse et d'étude afin de mieux comprendre les causes du sans-abrisme et de faire des recommandations adéquates. Elle permet l'échange d'informations et de bonnes pratiques, la réflexion collective et la sensibilisation de l'opinion publique pour améliorer les politiques et pratiques relatives au sans-abrisme.

Depuis 2013, l'Alpil participe, au titre de la Fapil, au groupe de travail sur le logement de la Feantsa réunissant deux fois par an membres associatifs et experts européens ayant des compétences complémentaires en la matière. Ces séminaires sont l'occasion de faire un point sur l'actualité des institutions européennes et les mesures adoptées, d'échanger sur les cadres juridiques et les pratiques dans nos pays respectifs ainsi que d'envisager des axes de travail pour alimenter le plaidoyer de la Feantsa, en proposant la rédaction de prises de position. En 2015, le groupe de travail s'est réuni à Helsinki et à Madrid, afin de réaliser un focus sur le « logement d'abord », avec la visite de projets innovants ainsi que des échanges avec des acteurs associatifs et institutionnels sur l'évolution des politiques publiques. Le groupe a également travaillé à la rédaction de prises de position sur les différentes manières d'accompagner les personnes dans le logement et la

nécessité de réguler le marché du logement pour permettre l'accès au logement pour tous.

Entre 2013 et 2015, l'Alpil a également participé à un projet européen rassemblant des associations et militants de plusieurs pays européens (Belgique, Italie, France, Espagne, Hongrie), afin de réfléchir à la mise en œuvre d'une école populaire européenne du droit au logement. Ce projet a abouti en 2015, proposant un modèle, des objectifs, des contenus ainsi que des pistes de financement. Cette matière est à disposition des acteurs du projet pour envisager la mise en œuvre de tels modules de formation à un niveau européen.

Former et informer

Journée d'information sur le logement non décent

L'Alpil, en partenariat avec la Fondation Abbé Pierre, a organisé une journée d'information et de sensibilisation sur le logement (in)décent, le 19 mai 2015 à la Maison pour Tous / Salle des Rancy dans le 3ème arrondissement de Lyon. Constatant l'importance du nombre de personnes confrontées au logement non décent et la faible mobilisation des voies de recours, la journée a été construite tant à destination du grand public que des professionnels en contact avec les personnes confrontées au mal-logement.

Accéder à un logement décent est un droit garanti par la loi depuis 2002. Pourtant, face aux difficultés d'accès à un logement de qualité dans le parc privé de l'agglomération lyonnaise, de nombreux locataires occupent encore des logements qui ne répondent pas aux normes de décence. Les répercussions de ces situations de mal-logement sont multiples : problèmes de santé, coûts excessifs des charges énergétiques, fragilisation des rapports entre locataires et propriétaires, etc. La loi ALUR introduit un nouveau levier d'action puisque les organismes payeurs (CAF ou MSA) sont désormais en mesure de conserver le montant des aides au logement afin d'inciter le propriétaire à faire des travaux de mise aux normes de décence.

Face à ces questions complexes, les locataires et propriétaires sont peu informés. Ils se trouvent en difficulté pour identifier dans leur logement les non-conformités au décret décence et effectuer les démarches appropriées. Plus d'une quinzaine de professionnels spécialisés dans le domaine du logement, de la médiation et du droit, se sont mobilisés tout au long de la journée afin d'apporter un regard croisé sur des situations complexes et donner les réponses les plus complètes possibles.

Les différentes animations et temps d'informations proposés (conférences, visites, ateliers pratiques) ont permis de donner une information adaptée à chacun, en fonction de la forme qui lui convenait le mieux (classique ou participative). Lors de cet évènement, 150 personnes sont venues à la rencontre des professionnels et ont pu échanger avec les partenaires présents et participer aux différentes activités.



Les formations de l'Alpil

L'Alpil offre un positionnement original dans le champ de la formation sur les questions liées au droit au logement. L'approche se construit dans un double mouvement : des compétences juridiques sur l'ensemble des thématiques d'intervention de l'association et des compétences opérationnelles liées au travail quotidien de terrain. L'information en droit est donc dispensée de manière à pouvoir être intelligible et ajustée aux réalités rencontrées par les personnes en difficulté.

Les formations sont dispensées à des acteurs très différents. En 2015, nous sommes intervenus auprès **d'acteurs de l'insertion professionnelle** en lien avec un public en situation de précarité, rencontrant des difficultés d'accès au logement (Médialys), ainsi qu'auprès de **bénévoles du Secours Populaire** qui rencontrent quotidiennement les bénéficiaires. L'Alpil a été sollicitée par l'Université Lyon II pour intervenir en 2016 auprès **d'étudiants en droit** au sein du DU Droit des étrangers, sur le croisement du droit des étrangers et du droit au logement et, auprès d'une **Ecole de travail social**, sur l'accès au logement social et la prévention des expulsions locatives. Pour la Fapil, l'Alpil est intervenue auprès de travailleurs sociaux d'Ile-de-France sur la question du recours DALO. Nous avons également été sollicités pour intervenir auprès **d'avocats** pour une formation sur la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

En termes de perspectives, l'Alpil a été approchée en 2015 par le CNFPT pour proposer des formations sur l'accès au logement social aux responsables de service habitat des collectivités du quart sud-est, en partenariat avec un bailleur social.

2. La Maison de l'Habitat dans le Plan d'Information aux Demandeurs de Logements sociaux : 10 propositions pour agir en complémentarité

En 2015, via sa participation comme représentant du Collectif Logement Rhône aux discussions sur le Plan d'Information aux demandeurs de logements sociaux, l'Alpil a réinterrogé le projet de la Maison de l'Habitat (MDH) : La MDH a-t-elle vocation à entrer dans le Plan Partenarial ? Si oui, comment son intervention peut-elle s'inscrire en complémentarité avec les autres futurs lieux d'information ? Devons-nous réorganiser notre offre de services, nos modalités d'interventions ? Pour alimenter ce questionnement prospectif, nous avons travaillé de manière à éclairer nos propositions d'évolution de la Maison de l'Habitat à la lumière de notre posture associative. Cette posture associative, soutenue par la Circulaire du Premier Ministre du 29 septembre 2015, doit pouvoir s'incarner dans le futur projet. C'est en ce sens que nous faisons les dix propositions qui suivent, afin de nous associer au Plan d'information aux demandeurs de logements sociaux.

UN LIEU SINGULIER PAR SES MODALITÉS D'ACCUEIL ET DANS LA RELATION AUX PERSONNES

1. Etre un lieu d'accueil ouvert et généraliste

La MDH est un lieu singulier où un large spectre de problématiques d'habitat est abordé à partir de la situation des personnes. Cette approche conduit les professionnels à maîtriser les différents dispositifs et à orienter et accompagner la personne en demande au « bon moment » et au « bon endroit ». Prenant le contre-pied d'une action sociale qui tend parfois à se normer, l'approche généraliste est une plus-value pour les personnes en marge des dispositifs d'accès ainsi qu'un atout à maintenir à disposition des acteurs.

2. S'adapter aux situations des ménages dans les modalités d'accueil et d'intervention pour faire émerger la demande.

La MDH propose différentes possibilités d'accueil des personnes. Cette capacité d'interventions diversifiées offre une souplesse modulable en fonction du besoin des personnes. De l'information du demandeur à la recherche de solution adaptée – pouvant aller du simple conseil individuel ou collectif à l'accompagnement sociojuridique des ménages dans le temps – la recherche d'une solution adaptée est pensée comme un processus où les demandes exprimées peuvent évoluer.

Dans ce cadre, l'information du demandeur peut se faire à toutes les étapes de la recherche d'une solution, en tenant compte de son parcours et de sa situation. L'enjeu de l'information réside dans la compréhension par la personne de sa situation, de l'offre et des dispositifs d'accès au logement, afin d'élaborer une stratégie de résolution des problématiques rencontrées.

3. Rendre l'information visible et lisible

La complexité des systèmes de réponse d'une part, et la diversité des situations d'autre part, nécessitent de rendre visible et lisible l'information aux personnes. De fait, l'information donnée ne peut s'inscrire uniquement dans la fabrication d'outils partagés, identiques pour tous. L'information doit être explicitée, traduite, pour pouvoir être effectivement transmise à l'interlocuteur. Afin que l'information soit à la portée de chacun, il est nécessaire de mettre en place des méthodes modulables : travail individuel, temps collectif, échange à partir de supports écrits ou à l'oral, sollicitation de traducteurs, etc.

4. Garantir le droit à l'accompagnement et générer la participation des personnes

Le droit à l'accompagnement qu'ont les personnes suppose qu'une garantie de qualité de service soit proposée par le lieu d'accueil. A la MDH, cette qualité s'incarne à travers le lieu grâce à des locaux adaptés comprenant une salle d'attente, un espace pour les ateliers collectifs, des bureaux pour des entretiens individuels et confidentiels. Elle s'incarne également par la pratique des professionnels proposant un accueil convivial et bienveillant, une animation de la salle d'attente, des règles de fonctionnement du lieu. Les professionnels s'appliquent à travailler à partir des besoins exprimés par la personne, à s'adapter à ses possibilités, à rendre intelligible la situation dans laquelle elle se trouve afin d'élaborer des modalités d'action. L'équipe est pluridisciplinaire et se forme de manière continue. Pour aller plus loin, la MDH entend aborder la question de la participation des personnes. La participation peut-être conçue à partir de ce que les personnes mettent en oeuvre pour répondre à la situation problématique dans laquelle elles se trouvent, dès lors qu'elles en ont la possibilité. Mais elle peut aussi être appréhendée de manière plus politique en aménageant l'espace nécessaire pour que les individus prennent part au devenir même des politiques publiques

UN LIEU TIERS ENTRE LE DEMANDE ET L'OFFRE POUR ÉLABORER L'ACCOMPAGNEMENT

5. Préserver une fonction de tiers

Au croisement du droit, de l'action sociale et des politiques du logement, le travail conduit avec les personnes s'appuie sur la connaissance fine des dispositifs, des caractéristiques de l'offre et du cadre législatif ou des voies de recours. A partir de ces champs d'action et déconnectée de l'offre disponible, la MDH offre un cadre privilégié au travail de médiation entre l'offre et la demande, entre les solutions existantes et les besoins exprimés. Cette fonction de tiers rend possible le travail en partenariat et permet d'agir comme ensemble de l'action autour de la personne accompagnée.

6. Faire évoluer les partenariats sur les territoires de la Métropole et du Rhône

La MDH se fixe l'objectif continu d'être là où sont les besoins. De fait, des interventions hors les murs ou en partenariat spécifique avec les différents acteurs métropolitains et rhodaniens, au plus près des personnes, sont à construire.

7. Décloisonner le partenariat en associant des champs d'actions complémentaires à la question du logement

Dans une dynamique prospective et à l'écoute des évolutions sociétales, le projet MDH doit envisager de nouvelles formes d'accompagnement des personnes à partir d'un cadre élargi, en s'associant à des acteurs d'autres secteurs de compétence comme l'emploi, la formation ou la santé.

UN LIEU D'OBSERVATION ET UN LABORATOIRE PROSPECTIF

8. Etre un lieu de repérage des nouvelles problématiques du mal logement

L'accueil ouvert et généraliste permet de mettre en évidence des questions sociales émergentes, non prévues par les grilles de lectures habituelles et les dispositifs. La MDH doit encore renforcer le travail d'observation et d'analyse, en lien avec les partenaires de terrain et de la recherche, pour mieux repérer les besoins émergents et ainsi jouer un rôle d'alerte.

9. Observer les dispositifs publics pour contribuer à leur ajustement permanent

A partir des situations des personnes en marge des dispositifs d'accès de droit commun, il est possible d'observer et d'analyser les dysfonctionnements systémiques des dispositifs publics. La MDH doit être envisagée et utilisée comme un outil d'assistance technique aux acteurs du logement afin d'ajuster, de réformer et de faire évoluer en conséquence la commande publique.

10. Etre un laboratoire prospectif permanent

La fonction observatoire de la MDH n'est pas une finalité en soi. Au contraire, l'observation doit être construite avec une finalité prospective, pour élaborer et proposer les interventions de demain en développant des projets expérimentaux innovants.



3. Les Actions de l'Alpil

Fiches Thematiques

L'accueil de la Maison de l'Habitat, au service des personnes et des acteurs sociaux.....	17
La Maison de l'Habitat, en chiffres.....	18
La Maison de l'Habitat, l'accompagnement des personnes.....	19
L'accueil de la Maison de l'Habitat : un travail en réseau qui s'appuie sur les dispositifs.....	20
L'accueil de la Maison de l'Habitat, l'atelier collectif "connaissance du parc social".....	21
L'accueil de la Maison de l'Habitat, l'atelier collectif DALO.....	22
Actions auprès des publics en marge des dispositifs.....	23
Dispositif APPEL de prévention des expulsions locatives.....	24
Les Permanences APPEL 2015 en chiffres.....	25
Maîtrise d'Oeuvre Sociale en vue du relogement des Gens du Voyage sédentarisés Chemin de la Glayre à Décines.....	26
MOUS Meublés et Hôtels Sociaux.....	27
MOUS de lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence.....	28
Prise en charge des situations d'incurie dans le logement.....	29
Programmes d'Intérêt Général : Habitat Indigne et Habitat Dégradé à Lyon.....	30
Actions en droit.....	32
Fonction lieu ressource, lieu d'échanges et de formations à destination des acteurs.....	34

L'accueil de la Maison de l'Habitat, au service des personnes et des acteurs sociaux

En savoir plus : www.habiter.org



Financement

Métropole de Lyon,
Département du Rhône, Ville de
Lyon, CAF du Rhône, Région Rhône-
Alpes, Fondation Abbé Pierre (dans le
cadre d'un comité de financeurs mis en
place en 2013).

Partenaires

Acteurs de l'action sociale territoriale et services
sociaux spécialisés, acteurs du logement ou
de l'hébergement (réservataires, bailleurs,
secrétariat de la commission de médiation
DALO, Maison de la Veille sociale, CHRS,
foyers, autres associations spécialisées
; associations caritatives ; acteurs
du droit et de la justice (avocats,
conciliateurs, huissiers...) ;
élus et les services des
collectivités.

Description de l'action

La Maison de l'Habitat est un lieu ressource pour les professionnels du logement ou de l'action sociale. L'accueil et le suivi des personnes s'appuient sur une connaissance fine et un engagement dans les dispositifs et instances existantes, en matière de logement ou d'hébergement.

La Maison de l'Habitat propose une diversité de services et de modalités d'interventions :

- **Un premier accueil téléphonique ou physique** *mardi, mercredi et jeudi matin* :
 - > Première analyse de la situation, informations, orientation
- **Des rendez-vous individuels** *mardi, jeudi matin*
 - > Analyse approfondie de la situation et du contexte, co-construction de stratégies possibles
- **Un suivi ou un accompagnement individualisé** *rendez-vous, visites à domicile*
- **Un Atelier DALO** *mercredi après-midi sur rendez-vous*
- **Un Atelier Connaissance du Parc Social** *jeudi après-midi sur rendez-vous.*

Contexte

Lieu d'accueil ouvert à tout public, la Maison de l'Habitat propose des permanences d'accueil et d'accès aux droits sur les questions liées au logement, à l'hébergement et à l'ensemble des rapports locatifs.

Sa posture s'appuie sur une position particulière, hors des enjeux de l'instruction des demandes, des attributions de logement et/ou de solution d'hébergement et d'octroi de soutien financier, créant ainsi un équilibre dans la relation entre le professionnel et le ménage.

Les actions de la Maison de l'habitat n'ont pas de territoire d'intervention délimité.

Enjeux

Les fondations de la Maison de l'Habitat s'appuient sur deux fonctions : un lieu d'information et de soutien aux personnes, et un lieu d'observation et de repérage des problématiques émergentes et des carences des systèmes de réponses.

Au carrefour de l'information, de l'accompagnement socio-juridique et du conseil technique logement, l'intervention proposée mobilise l'ensemble de l'équipe salariée. L'approche vise à favoriser la capacité d'action des ménages en s'appuyant sur le socle commun de l'accès aux droits pour tous. L'objectif est de proposer des éclairages et des outils permettant aux personnes de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent leurs démarches, de saisir les alternatives possibles, et de construire des stratégies d'actions de manière éclairée.

Quelquefois par un simple apport d'information sur une question ciblée, plus souvent par la co-construction de stratégies possibles en fonction du contexte et des souhaits du ménage, il peut aussi être proposé un accompagnement plus ou moins soutenu selon les situations.

Objectifs

- Favoriser l'accès aux droits liés à l'habitat en visant au rapprochement des services de droit commun.
- Agir en informant et en donnant aux personnes les outils et moyens d'accéder et de faire valoir leurs droits (droits sociaux, droits du logement et de l'hébergement).
- Être vigilant aux dérives de pratiques et risques de discrimination.

La Maison de l'Habitat, en chiffres



2755 ménages ont bénéficié des services de la Maison de l'Habitat en 2015

C'est plus de 7300 personnes concernées

1889 nouveaux contacts dans l'année

C'est une moyenne de 14 nouveaux contacts par matinée d'ouverture. Ces nouveaux demandeurs sont arrivés à 56% par l'accueil téléphonique et 44% en se présentant directement dans nos locaux.

1052 ménages suivis ou accompagnés

80% des nouveaux contacts sont orientés par un partenaire, 53% par un travailleur social

97% des ménages sont domiciliés sur la Métropole et 57% à Lyon.

- Des familles en difficulté de logement**
 - 59% de ménages avec enfants dont 45% de familles monoparentales.** Mais aussi, 33% d'isolés parmi lesquels deux tiers d'hommes.
- Des ménages en grande fragilité économique**
 - 56% sont bénéficiaires de revenus de transfert (avec 29% de RSA et 10% d'allocation Pôle Emploi)**
 - 26% ont un salaire en ressource principale, mais à peine 12% ont un salaire stable à temps plein.
 - 17% n'ont aucune ressource lorsqu'ils s'adressent à la Maison de l'Habitat.
 - 10% des ménages perçoivent des revenus liés à une problématique de santé.
- Une précarité de logement manifeste mais qui recouvre des situations très diverses**
 - 71% des ménages accueillis n'ont pas de logement ou sont sur le point de le perdre.**
 - 70% des ménages sans logement reçus en 2015 perçoivent des ressources, et 59% sont des familles avec enfants.
 - 53% des locataires sont déjà sur le parc HLM, avec des problématiques de taille du logement, de coût du logement, mais aussi, et de plus en plus fréquemment, d'inadaptation en raison de problèmes de santé et de tensions avec le voisinage ou l'environnement.
 - Les personnes seules et les familles monoparentales sont plus particulièrement exposées à la problématique du logement trop cher.
- Faire du lien**
 - Une centaine de ménages nous sollicitent uniquement pour un conseil ou une médiation dans un conflit avec leur bailleur.
 - Une centaine de sollicitations directes de partenaires : demande d'information, conseil technique ou conseil en droit.
- Résultats de l'année**
 - 924 ménages ont obtenu une réponse au problème exposé, une orientation appropriée ou une solution de relogement durable ou temporaire**
 - 32% (342) des situations suivies en 2015, ont obtenu une solution de logement durable ou temporaire.
 - 13 ménages ont été maintenus dans les lieux.
 - 292 ménages ont bénéficié d'un relogement**
 - 50 ménages sont entrés dans un logement temporaire géré par l'ASLIM.

La Maison de l'Habitat, L'accompagnement des personnes

En savoir Plus : www.habiter.org



Financement
La Métropole de Lyon,
financeur des mesures ASLL,
Etat/DDCS, financeur de l'IML et
du FNAVDL.

Partenaires
Les acteurs de l'action sociale et du
logement, l'ACAL et le CLR en charge de
la coordination du dispositif FNAVDL, la
Maison de la Veille Sociale qui oriente les
personnes sur les logements en sous-
location, l'ASLIM en charge de la
gestion locative adaptée auprès
des ménages en logement
temporaire.

Description de l'action

En 2015, des mesures d'accompagnement ont été mises en œuvre dans le cadre des dispositifs ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) ou du FNAVDL (Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement).

Nous accompagnons également les ménagers orientés par la MVS dans le cadre d'un accès au logement temporaire (Inter-Médiation Locative, ALT, sous-location, Résidences sociales).

L'accompagnement peut s'exercer au moment de :

- La recherche de logement (préparation du projet de relogement avec le ménage, portage dans les dispositifs, mobilisation des acteurs de l'offre...).
- L'accès au logement temporaire ou de droit commun (soutien et aide dans les démarches d'accès aux droits sociaux, recherche de mobilier, aide à l'appropriation du nouveau logement et de son environnement...).
- Le maintien dans les lieux (soutien et aide dans les démarches d'accès aux droits, médiation avec le bailleur ou les auxiliaires de justice, vigilance sur le respect des engagements...).

Contexte

La Maison de l'Habitat accueille environ 2800 ménages par an. Ce lieu propose des accueils et des suivis diversifiés qui s'adaptent aux situations des personnes qui la sollicitent. L'équipe de l'Alpil conduit un travail de suivi régulier pour environ 900 ménages avec des niveaux d'intensité variables selon les besoins. Ce soutien s'appuie parfois sur des dispositifs d'accompagnement contractualisés.

Enjeux

- Soutenir les ménages accueillis dans leur accès à des solutions de logement ou d'hébergement, ou leur maintien dans les lieux lorsque ceux-ci sont adaptés.
- S'appuyer sur les capacités des personnes et sur les liens déjà tissés avec d'autres intervenants (réseau personnel, réseau associatif...).

Objectifs

Permettre au ménage de stabiliser sa situation et d'avancer dans son projet d'accès ou de maintien dans le logement.

Actions mises en place en 2015

- **L'accompagnement social des ménages logés temporairement sur des parcs mobilisés par l'ASLIM** (Inter-Médiation Locative, ALT, sous-location, résidences sociales).
386 ménages suivis en logement temporaire en 2015, dont 56 en Inter-médiation locative.
- **Les mesures d'ASLL :**
87 mesures exercées, dont 59 mesures initiées en 2015, soit 78 ménages accompagnés
46 mesures ont été sollicitées par l'association pour des ménages rencontrés dans le cadre de la Maison de l'Habitat.
13 mesures ont été sollicitées par les services sociaux de la Métropole qui ont désigné l'Alpil comme opérateur.
- **L'Alpil est partenaire du Collectif Logement Rhône dans le cadre du dispositif FNAVDL.**
Les mesures FNAVDL font suite au recours DALO engagé par les ménages. Les personnes bénéficiant de mesures FNAVDL présentent souvent des situations sociales complexes caractérisées par un cumul de difficultés. 35 mesures d'accompagnement mises en œuvre par l'Alpil ont commencé ou se sont terminées en 2015.

L'accueil de la Maison de l'Habitat : Un travail en réseau qui s'appuie sur les dispositifs



Financement

L'implication dans les dispositifs locaux fait partie du travail de la Maison de l'Habitat et est financée dans ce cadre.

Perspectives

L'Alpil représente le CLR au sein du Comité technique en charge de préparer le Plan partenarial d'information et de gestion de la demande en logement social, et au sein de la Conférence Intercommunale du Logement de la Métropole.

En savoir Plus : www.habiter.org

Description de l'action

La place de l'Alpil au côté de ménages dans des situations très diverses et son implication dans un large réseau d'acteurs et de professionnels des domaines de l'action sociale, du droit, du logement, de l'hébergement..., permettent d'ajuster les réponses et le soutien aux personnes.

Contexte

Le travail auprès des personnes s'appuie sur un ensemble de dispositifs de priorisation et de traitement de la demande et sur un large réseau de partenaires à l'échelle de la Métropole.

Enjeux

Mobiliser et entretenir le partenariat avec les acteurs de l'action sociale, de la santé, de l'insertion, du logement ou de l'hébergement et les réseaux caritatifs...

Informier et orienter les ménages vers des réponses pertinentes.

Adapter les réponses aux évolutions des besoins des ménages.

Objectifs

- Favoriser l'accès ou le maintien durable dans le logement.
- Mobiliser, si besoin, des solutions temporaires de mise à l'abri ou en préparation à l'accès au logement de droit commun.
- Proposer une réponse adaptée aux besoins des personnes, en s'appuyant sur la diversité et la complémentarité des champs de compétences

Actions mises en place en 2015

- **Instances Locales de l'Habitat et des Attributions** : Participation aux groupes de travail de l'ensemble des arrondissements de la Ville de Lyon.
- **Accord Collectif Départemental et Intercommunal des Attributions** : Participation aux différents groupes de travail, pour le portage et le suivi des demandes de relogement de ménages bénéficiant d'un logement temporaire géré par l'Aslim, ou de ménages pour lesquels l'enjeu est d'éviter le passage par des structures d'hébergement.
*104 situations ont été portées en ACDA en 2015, 47 relogements ont été enregistrés.
Début d'expérimentation d'un processus de logement choisi au cours du dernier trimestre 2015*
- **Commissions de régulation de la Maison de la Veille Sociale (MVS)** : En alternance avec le CLLAJ Lyon et l'ASLIM, nous participons aux commissions Hébergement d'Insertion. L'objet est d'échanger et de valider les orientations sur les places d'hébergement d'insertion mises à disposition par les structures.
L'ASLIM met à disposition de la MVS la quasi-totalité de l'offre de logement temporaire dont elle a la gestion (hors mutation interne et dispositifs spécifiques). La MVS oriente des situations dont l'accompagnement social est assuré par le CLLAJ Lyon (pour les moins de 30 ans) ou l'Alpil.
En 2015, 35 nouvelles situations ont été orientées sur un logement temporaire géré par l'ASLIM avec un accompagnement social assuré par l'Alpil.
- Participation en représentation de l'Aslim à l'**Instance de concertation entre les opérateurs**. Saisine de la Commission Hébergement d'urgence de la MVS, pour des situations nécessitant une mise à l'abri.
- **Mobilisation partenariale autour de situations individuelles** particulièrement complexes. Mobilisation de la garantie et des dispositifs d'aide à l'accès géré par l'ACAL ou le LOCAPASS.

L'accueil de la Maison de l'Habitat, l'atelier collectif "connaissance du parc social"



Financement
Action Maison de l'Habitat

85 ménages reçus entre janvier et décembre 2015

En savoir plus : www.habiter.org

Description de l'action

Cet atelier est conçu comme un outil d'information et d'aide à la décision à l'attention des demandeurs de logement social. Il se déroule chaque jeudi après-midi sur rendez-vous.

Il est organisé en deux temps :

- **Un temps collectif d'information et d'échanges:**

- > Information sur le parc social existant, sa répartition géographique et typologique, les niveaux de loyer et charges, les atouts des différents patrimoines et quartiers ;
- > Information des procédures d'attribution (critères, priorités d'attribution, réservations, accès à l'offre nouvelle...);
- > Approche des délais moyens d'attente en fonction des secteurs et types de logement demandés

Présentation des dispositifs de soutien de la demande (ACDA, ILHA) ;

- > Formation des ménages au remplissage du formulaire unique et informations sur l'inscription, l'actualisation et le renouvellement de la demande dans le cadre du fichier commun.

- **Un temps individuel** pour épauler, si nécessaire, le ménage dans la constitution de son dossier de demande de logement social.

Actions mises en place en 2015

- Atelier collectif, chaque jeudi après-midi, à partir de 14h – Sur inscription préalable.
- Action de formation des acteurs sociaux autour de l'évolution législative, l'offre et le fonctionnement ainsi que sur les dispositifs de soutien.

Contexte

L'ALPIL anime un atelier collectif offrant la possibilité au demandeur d'un logement social de s'informer, d'exprimer ses choix en amont et de mieux tenir compte du marché locatif social (acteurs, périmètres de réponse, caractéristiques, dispositifs de soutien et circuits d'accès).

Partant du constat que les refus de proposition de logement marquent le différentiel entre besoins exprimés et besoins perçus, nous vérifions qu'il y a un enjeu à rééquilibrer la vision de l'offre pour réduire la distance entre logement rêvé et réalité du parc social local.

Enjeux

Le parc locatif social recouvre une grande diversité d'offres (caractéristiques physiques des logements, environnement, niveaux de loyers et charges...). Le demandeur en a une vision partielle et parfois non réaliste.

La mise en place de la demande unique de logement social oblige à mieux renseigner et cibler la demande. La fonction de conseil au demandeur de logement mérite donc d'être renforcée.

Ce service préfigure la mise en œuvre de la loi ALUR sur les questions d'information des demandeurs de logement social. Il vient en appui des travaux en cours pour la construction du Plan Partenarial d'information et de gestion de la demande.

Objectifs

- Amener le demandeur de logement social à intégrer les exigences et contraintes de l'accès au parc locatif social. Cette prise de connaissance est nécessaire pour que le demandeur ne se sente pas tenu à l'écart de la proposition de logement qui lui sera faite.
- Mettre le demandeur de logement social en capacité d'orienter sa demande et d'effectuer des arbitrages quant au logement demandé, en fonction de sa situation et de ses capacités.



Financement
Fondation Abbé Pierre

L'accueil de la Maison de l'Habitat, l'atelier collectif DALO

En savoir plus : www.habiter.org

Description de l'action

L'atelier DALO (Droit Au Logement Opposable) a été pensé et construit comme **un outil méthodologique à l'attention des requérants potentiels**. Il se déroule chaque mercredi après-midi sur rendez-vous, et réunit un groupe de 6 à 8 personnes.

Il est organisé en deux temps :

- Un temps collectif d'information et d'échanges.
- Un temps consacré à l'aide individuelle à la constitution du dossier de recours pour les participants qui souhaitent saisir la commission de médiation.

Les ménages restent, in fine, responsables de l'envoi effectif ou non de leur dossier à la Commission de Médiation.

Actions mises en place en 2015

- 233 ménages reçus en atelier.
- 236 recours accompagnés dans le cadre de l'atelier ou de l'accueil.
*54% de soutien à la saisine d'un recours au titre du logement,
46% au titre de l'hébergement,
78% des ménages orientés vers l'atelier DALO sont dépourvus de logement, 9% sont menacés d'expulsion.*
- Participation aux groupes de travail nationaux du Comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable.
- Action d'information et de formation à la demande de travailleurs sociaux.

Contexte et enjeux

A l'initiative de l'Alpil et avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre, **un atelier d'accès à l'information sur le DALO** fonctionne de manière hebdomadaire depuis septembre 2008. Ce service s'est construit en appui à la mise en œuvre de politiques publiques et en réponse à des besoins repérés localement.

- L'accès aux droits est un des objectifs de la Loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Elle suppose la mobilisation de moyens en vue de l'information, l'aide à l'accès effectif aux droits des ménages.
- Le lien de dépendance entre le non-recours aux droits et la précarité des ménages est clairement établi. Dans le cadre des permanences d'accueil de l'Alpil, les ménages repérés comme les moins informés sur leurs droits sont parmi ceux qui connaissent les conditions de vie les plus difficiles. Ce sont eux que la loi visait pourtant en priorité.
L'Atelier DALO est un lieu-ressource pour les ménages, requérants potentiels, pour la commission de médiation DALO (liens avec le demandeur, précisions, évolution de la situation) **et également pour de nombreux partenaires** (travailleurs sociaux, associations...) **amenés à accompagner des ménages dans un recours DALO et qui souhaitent se former, compléter leurs connaissances sur ce recours** ou sollicitent des conseils au moment de l'offre de logement ou d'hébergement.

L'expertise de l'ALPIL sur la question de la mise en œuvre de la loi DALO est reconnue par nombre d'acteurs qui orientent largement les publics vers cet atelier, sans qu'ils relèvent forcément de ce type de recours.

Objectifs

- **Informé sur le Droit Au Logement Opposable des ménages prioritairement visés par la loi (sens et effets de la loi, application locale...).**
- **Fournir une aide à la saisine et au renseignement du dossier de recours** (état des démarches, des blocages et qualification du besoin).
- **Aider au choix d'une stratégie pour le demandeur, par l'information sur le contexte local de l'offre, les dispositifs de réponse et la spécificité du recours DALO.**
L'entretien mené avec les personnes consiste à vérifier, d'une part que leur situation entre dans les critères de la loi et, d'autre part, à déterminer si cette stratégie est opportune au regard des attentes du ménage (plutôt qu'un portage de la demande via les dispositifs locaux de réponse : ACDA, Commissions locales ...).

Actions auprès des publics en marge des dispositifs



Financement
Fondation Abbé Pierre

Partenariat :
Dispositifs d'accès à l'hébergement et au logement, services sociaux de proximité, avocats, collectifs de soutien aux personnes sans abri, associations d'accès aux droits fondamentaux (Médecins du Monde, Classes, Ruptures...), DIHAL.

En savoir plus : www.habiter.org

Description de l'action

- Information et accompagnement des ménages vers l'accès aux dispositifs de droit commun et dans l'ensemble de leurs démarches d'accès aux droits et à l'habitat.
- Soutien technique aux acteurs locaux en cas d'occupation de leur patrimoine ou territoire. Sensibilisation des acteurs impliqués sur les sites occupés (données de cadrage, éléments de droit et de protection sociale).
- Médiation dans les situations de crise : connaissance des sites, soutien technique, évaluation des problématiques rencontrées et aide à la sortie.
- Vigilance sur les problématiques émergentes et dérives de pratiques.
- Elargissement de la réflexion sous l'angle du sans-abrisme sur l'agglomération lyonnaise.

Contexte et enjeux

Les solutions alternatives d'habitat précaire mises en œuvre par les ménages sont révélatrices de la crise du logement sur l'agglomération lyonnaise. La forme la plus visible est le recours au squat ou au bidonville, mais d'autres situations d'habitat non conventionnel de type garage, cave ou autres locaux impropres à l'habitation émergent ou de réapparaissent.

Objectifs

La mission confiée à l'Alpil par la Fondation Abbé Pierre consiste à repérer et veiller à l'évolution de ces formes particulières de mal-logement. Il s'agit de qualifier les problématiques rencontrées par les ménages et de veiller aux écarts entre les besoins des personnes et les réponses apportées par les circuits du logement ou de l'hébergement, en mettant en évidence les processus d'exclusion. D'une manière générale, il s'agit de soutenir les ménages en marge des dispositifs institutionnels dans leur accès aux droits.

Actions mises en place en 2015

- **38 visites sur site, 21 interventions de soutien juridique aux ménages en procédure d'expulsion, 24 demandes d'information et d'éclairage apportées sur le terrain,**
- **153 ménages reçus** lors de **41 permanences** sur l'année 2015, 8 relogements sur le parc social, 35 dans les dispositifs de l'hébergement.
- **1 diagnostic social des besoins sur 3 bidonvilles de l'agglomération à la demande de la préfecture (financement DDSC).**
- Participation aux réflexions locales et nationales:
 - > Groupes de travail engagés par la DIHAL,
 - > Groupe de travail hébergement du Collectif logement Rhône.
- Interventions, formations et participation à diverses contributions (rapports, colloques, débats,...).

Perspectives

- Poursuivre le rapprochement avec les outils de droit commun.
- Renforcer l'accès aux droits des personnes.
- Elargir la mission à la question du sans-abrisme, telle que définie par la FEANTSA.

Dispositif APPEL de prévention des expulsions locatives



Financement
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale (DDCS) et
Métropole de Lyon : animation
et coordination, CDAD du Rhône
: rémunération des avocats, CAF
du Rhône : mise à disposition des
travailleurs sociaux.

Partenaires
Barreau de Lyon, Barreau de
Villefranche sur Saône, CAF du
Rhône, Métropole, AVDL,
CLLAJ Lyon.

En savoir plus : www.habiter.org

Principes d'actions et de fonctionnement

La permanence APPEL renforce les passerelles entre la justice et les services sociaux de prévention. C'est un outil de mobilisation des acteurs, fruit de préoccupations partagées et d'un montage collectif entre les magistrats, les associations et les travailleurs sociaux, dans une approche décloisonnée.

Modalités : Les permanences APPEL se déroulent dans les tribunaux d'Instance de Lyon, Villeurbanne et Villefranche sur Saône. Le fait de venir dans un tribunal pour une demande de soutien constitue déjà une démarche préventive et mobilisatrice pour des personnes justiciables ou susceptibles de le devenir.

- Un accueil **hebdomadaire** à Lyon et Villeurbanne, **mensuel** à Villefranche sur Saône, de toute personne menacée d'expulsion locative ou craignant de l'être du fait d'un impayé, d'un congé, d'un conflit avec son bailleur.
- Un **accueil sans rendez-vous et gratuit**, qui repose sur une approche croisant regard en droit, action sociale et technicité logement : accueil assuré par un avocat, un travailleur social de la CAF du Rhône et un conseiller logement de l'Alpil, du CLLAJ Lyon ou de l'AVDL.
- La consultation permet :
 - > une information aux ménages sur leurs droits et obligations,
 - > des éclairages et conseils juridiques,
 - > la mise en place d'un plan d'action pour faire face à l'impayé et/ou éviter la procédure d'expulsion, à partir d'une ou des orientations, au regard de la situation, vers les services sociaux, juridiques ou associatifs pour soutenir les personnes dans leurs démarches.

L'Alpil, qui siège au Conseil d'Administration du CDAD et participe, au titre du CLR, aux instances de la CCAPEX, anime et coordonne le dispositif.

Contexte

Au titre de la prévention des expulsions locatives, les permanences APPEL sont inscrites dans le cadre des actions du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) du Rhône, du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) du Rhône et des actions entrant dans le cadre de la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX du Rhône). Depuis 2012, le dispositif APPEL est labellisé Point d'Accès au Droit par le CDAD du Rhône.

La création de la Métropole de Lyon a modifié le contexte institutionnel. Les dispositifs de planification et de traitement des situations sont en cours de redéfinition sur les deux territoires de la Métropole et du Rhône (PDALHPD, PLALHPD, FSL...).

Objectifs et Enjeux

- Informer, accompagner et mobiliser les ménages en procédure et/ou menacés d'expulsion, en les aidant à définir un plan d'action.
- Contribuer localement aux dispositifs de prévention des expulsions et, nationalement, à l'évolution des politiques publiques en la matière.

Evolution en 2015

Dans le cadre de ses nouvelles compétences, la Métropole de Lyon a marqué son engagement sur le volet de la prévention des expulsions locatives. Outre un co-financement pour moitié du budget d'animation et de coordination du dispositif APPEL, la Métropole de Lyon a aussi acté une volonté de s'impliquer sur le volet opérationnel par la délégation du référent social «Prévention des expulsions et ASLL» (Direction de l'habitat et du logement ; Service accueil et maintien dans le logement) aux permanences. Après une phase d'observation de quelques séances, suivie d'une intégration au dispositif, la participation de la Métropole de Lyon se poursuit en 2016, à raison d'une présence un vendredi sur deux aux permanences APPEL du Tribunal de Lyon.

Pour ce qui est du tribunal de Villeurbanne et de Villefranche/Saône, la CAF du Rhône continue de représenter l'action sociale sur l'ensemble des permanences.

Dans le même temps, la CAF du Rhône s'est engagée dans un bilan visant à évaluer la plus-value apportée par la participation de travailleurs sociaux aux permanences. Ce bilan a abouti à une confirmation de la pertinence d'acteurs de l'action sociale en complément des autres professionnels lors de cet accueil conjoint.

Les Permanences APPEL 2015 en chiffres



568
consultations

Ont été dispensées dans les trois tribunaux du département (TGI de Lyon, TI de Villeurbanne, TGI de Villefranche sur Saône) pour 90 permanences.

Principales données

- La moitié des ménages : 51% sont orientés sur APPEL par des travailleurs sociaux de proximité (MDR, CCAS, antennes CAF) et pour 17%, par des associations.
- 90% des ménages sont locataires
- 55% de locataires relèvent du parc privé, 45% relèvent du parc public ; cette proportion entre les deux parcs locatifs reste une constante du public d'APPEL.
- La moitié des consultants (51%) sont des ménages avec enfants ; à l'image des années précédentes.
- 28% sont des ménages monoparentaux.
- 41% sont des personnes seules.
- 69% des ménages ont des ressources issues d'une activité économique actuelle ou récente (IJ, chômage, retraite...), mais ces ressources sont majoritairement de revenus précaires et modestes : 19% sont salariés à temps partiel ou travaillent en contrat à durée déterminée, 18% sont au chômage (idem en 2014), 11% sont retraités.
21% perçoivent le RSA.
4% bénéficient de l'AAH.
3% n'ont aucune ressource au moment de la consultation (pas de droit ou rupture de droit)
- 80% des consultations sont liées à un impayé de loyer.
13% des consultations sont liées à un conflit avec le bailleur.

Facteurs déclenchant

La perte d'emploi reste la cause principale (19%) à l'origine de l'impayé, puis viennent les problèmes de santé (12%), les ruptures familiales (divorce, séparation, décès...) et la baisse de revenus pour 11% et enfin, l'endettement pour 10%.

Beaucoup de ménages se trouvent dans les faits confrontés à un cumul de difficultés : divorce et perte d'emploi, problème de santé et perte d'emploi...

Une majorité de consultations à un stade où la prévention peut encore s'exercer

57% des ménages consultent avant toute procédure, au commandement de payer et en amont du jour de l'assignation.

Préconisations et orientations à l'issue de la consultation :

Elles sont souvent plurielles compte tenu des différents champs d'intervention à activer simultanément (champ juridique de la procédure, droits sociaux, démarches de recherche de logement...).

Les principales préconisations : elles constituent le plan d'action défini avec le ménage.

Sur le total des préconisations notées, la moitié sont des conseils juridiques et informations donnés aux ménages.

Pour le restant, le détail est le suivant :

- 35% des préconisations relèvent d'une démarche de relogement ;
16% d'un recours DALO.
13% d'une actualisation des droits CAF.
11% d'une négociation avec le bailleur.
7% d'un plan d'apurement.
6% d'un dossier de surendettement.

Principales orientations

Elles s'inscrivent dans un besoin de soutien du ménage par un ou des professionnels. 33% des ménages sont (ré) orientés vers un travailleur social MDR/CCAS ou de la CAF du Rhône pour faire vérifier leurs droits sociaux et/ou mobiliser une aide financière ou budgétaire.

- 31% le sont vers un avocat pour être représentés devant le Juge.
- 26% vers une association spécialisée pour un soutien aux démarches de relogement.
- 10% devront recourir à une saisine du Juge de l'Exécution en vue d'obtenir un délai.

Maîtrise d'Oeuvre Sociale en vue du relogement des Gens du Voyage sédentarisés Chemin de la Glaysre à Décines



Financement
Marché subséquent à l'Accord Cadre du 29/8/13 de remise en concurrence des titulaires des missions relatives à l'accompagnement des projets d'habitat spécifique.
Partenariat :
Maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon en copilotage avec la ville de Décines. Le suivi de la mission est assuré par un comité de pilotage associant les représentants des collectivités concernées, les services de l'Etat et du Département du Rhône. Convention avec le centre social Françoise Dolto pour une permanence hebdomadaire.

En savoir plus : www.habiter.org

Description de l'action

- Orienter vers les projets d'habitat et préparer les ménages à l'accès au logement proposé, en accompagnant la formalisation des demandes d'habitat.
- Effectuer un travail de médiation pour l'accès aux services de droit commun et accompagner la phase transitoire
Assister l'opérateur dans la réalisation des études de faisabilité, en adéquation avec les situations sociales.

Actions mises en place en 2015

Dans le cadre d'une phase pré-opérationnelle d'aménagement de fonciers ciblés spécialement pour le relogement :

- Sélection et inscription formelle des ménages candidats au 1er projet d'habitat, validé par la commune de Décines, prévoyant la construction de 4 maisons individuelles.
- Accompagnement des projets d'habitat par la transmission des besoins.
- Réunions d'acteurs dans la perspective d'actions sociales et d'insertion.
- Accompagnement des ménages auprès des administrations publiques pour l'actualisation de leur dossier (état civil, impôt, domiciliation, scolarisation).

Contexte

Un groupe familial « gens du voyage » de 70 personnes, en errance sur l'est lyonnais pendant plusieurs décennies, a acquis en 2006 un terrain nu à Décines pour s'y installer avec leurs caravanes.

La commune a engagé une procédure en justice au vu des infractions aux règles d'urbanisme (zone non constructible et inondable).

Les aménagements des parcelles étant sommaires (absence d'eau et d'électricité), une partie des ménages ont investi, par intermittence, l'aire d'accueil mitoyenne de Vaulx-en-Velin/Villeurbanne.

Un diagnostic socio-économique réalisé en 2012 a permis aux collectivités publiques de définir un plan d'actions intégrant la mise en œuvre de projets destinés au relogement des ménages dans l'objectif de :

- Sortir de la situation d'infractions au Code de l'Urbanisme
- Garantir le processus de sédentarisation souhaité par les ménages
- Réduire les nuisances liées à la taille du groupe familial

Enjeux

- Poursuivre le processus de sédentarisation souhaité par les familles et relayé par l'Alpil depuis plusieurs années auprès des collectivités de l'est de l'agglomération et du Grand Lyon, en cohérence avec les axes développés dans le deuxième schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Rhône. Eviter le retour à une situation d'errance.
- Favoriser l'insertion sociale des ménages actuellement en situation d'exclusion et de grande précarité.
- Soutenir la prise en charge des problématiques de santé, d'illettrisme, d'insertion professionnelle, dans le cadre d'un accès au droit commun.

Objectifs

- Répondre aux besoins de relogement et favoriser l'intégration dans un nouvel habitat.
- Accompagner les opérations d'habitat adapté.

MOUS Meublés et Hôtels Sociaux

En savoir plus : www.habiter.org



Partenariat :
Les services des communes de Lyon et Villeurbanne principalement, l'ARS, la DDT, l'ANAH. L'Alpil est associée au cabinet d'études Urbanis qui met à disposition un architecte.

Perspectives :
Production d'une plaquette sur les droits et devoirs des occupants et gérants de logements meublés

Financement :
Métropole de Lyon, DDT du Rhône.

Description de l'action

- Interventions coercitives sur le bâti
- Actions sur les pratiques de gestion et soutien en droit aux occupants
- Accompagnement des occupants dans leurs démarches de maintien ou de relogement
- Négociations de travaux avec les propriétaires et gérants de meublés et d'hôtels
- Interventions sur la propriété dans les adresses de meublés les plus préoccupantes
- Veille sur l'évolution des formes de meublés et sur l'apparition de nouvelles adresses présentant d'importantes problématiques de qualité de l'habitat, notamment à partir des situations identifiées à la Maison de l'Habitat.

Actions mises en place en 2015

Au 31 décembre 2015, 18 adresses de meublés en activité sont inscrites dans le dispositif MOUS. 17 immeubles ont fait l'objet d'au moins une visite durant l'année et 6 adresses ont fait l'objet d'un travail en lien avec les services municipaux d'hygiène et de sécurité concernant des désordres. Parmi elles, 3 étaient concernées par des mesures administratives (insalubrité, péril). 40 occupants ont bénéficié de l'aide de l'équipe MOUS. 34 ménages, occupants de meublés, ont été aidés dans leur démarche de relogement, 12 ménages ont été relogés. L'Alpil a accompagné le projet de travaux de réhabilitation porté par le gérant d'un hôtel faisant l'objet d'un arrêté de fermeture administrative.

Contexte

Les meublés lyonnais et les hôtels qui accueillent des publics en urgence fournissent des formules d'habitat et d'hébergement atypiques, ce qui fait leur point commun. Cependant, meublés et hôtels ont un fonctionnement bien distincts et sont soumis à des normes qui leur sont propres.

Si une partie de ces établissements répond aux normes de qualité minimales et à une demande identifiée (isolés ayant du mal à entrer dans les circuits classiques du logement, personnes ou familles sans hébergement), d'autres sont problématiques au niveau de l'état du bâti, ainsi qu'au niveau des pratiques de gestion.

Enjeux

- Concernant les meublés, l'enjeu central est de faire cesser les conditions d'habitat indigne et de mettre fin aux pratiques de marchands de sommeil. Il s'agit également de maintenir une veille sur l'évolution des formes de meublés sur l'agglomération.
- Concernant les hôtels, l'enjeu est d'améliorer les conditions d'accueil et de mieux maîtriser les coûts publics liés aux prises en charge hôtelières. L'intervention s'appuie sur des possibilités de conventionnement hôtelier (aides de l'ANAH et du Grand Lyon, en contrepartie de la réalisation de travaux et du respect de certaines règles de location).

Objectifs

- Volet meublés : améliorer, maintenir, reconstituer une capacité d'accueil accessible pour des ménages ne trouvant pas place dans les circuits classiques d'accès au logement social.
- Volet hôtelier : améliorer les conditions d'accueil des ménages hébergés à l'hôtel et mieux maîtriser le coût de ce mode d'hébergement.

MOUS de lutte contre le saturnisme, l'insalubrité et l'indécence

En savoir plus : www.habiter.org



Partenariat:
Les communes du Grand Lyon, la CAF du Rhône, les services chargés de la lutte contre l'habitat indigne à la DDT et à l'ARS. Pour mener ses missions, l'Alpil est associée au cabinet d'études Urbanis.

Financement:
Marché d'études à bons de commande sous pilotage de la Délégation Développement Solidaire et Habitat de la Métropole de Lyon - Service Production et Développement de l'Offre, en co-animation avec le service Habitat et Renouvellement Urbain de la DDT du Rhône - service Habitat indigne.

Contexte

Le recours de ménages précaires ou fragiles à un habitat privé de mauvaise qualité est une réalité du marché locatif tendu dans l'agglomération lyonnaise. Faute d'accès au logement social, ils sont contraints de recourir à un habitat plus rapidement accessible, mais non conforme aux réglementations en matière d'habitat ou de construction médiocre, mal entretenu et de faible performance énergétique.

Mis en place en 1995 dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, autour de la problématique de lutte contre le saturnisme infantile, le dispositif s'est progressivement élargi pour intégrer les logements présentant un risque pour la santé ou la sécurité des occupants et les logements non conformes aux caractéristiques du logement décent.

Il s'appuie sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires caractérisée par le renforcement notamment du droit des occupants et des mesures coercitives en droit administratif et pénal.

Enjeux

- Participer à la mise en œuvre d'une politique de traitement ou de prévention de l'habitat indigne en secteur diffus, par des actions visant à la requalification des bâtis.
- Permettre aux occupants de retrouver des conditions dignes d'habitat et d'accéder à leurs droits.
- Accompagner les politiques publiques en matière d'amélioration du bâti ancien non performant en favorisant la mutualisation des pratiques des différents acteurs.

Objectifs

- Assister les institutions partenaires dans leurs compétences propres, en vue de l'amélioration de l'habitat et de la sensibilisation des acteurs.
- Accompagner les occupants de logement indigne ou non décent et veiller au respect de leurs droits.
- Inciter les propriétaires à améliorer leur bien de manière durable.

Description de l'action

A partir de la saisine des institutions partenaires, un triple diagnostic technique, social et juridique est effectué au domicile des ménages, dans le but de réaliser les actions suivantes :

- Orientation et appui à la mise en œuvre d'une procédure administrative ou de droit privé
- Appui aux ménages : actions de maintien dans un logement requalifié ou accompagnement pour la recherche d'une solution de logement adapté.
- Intervention sur le logement : appui à la mise en œuvre de travaux de remise aux normes ou de travaux d'amélioration du bâti, dans le cadre d'un maintien de la fonction sociale des logements.

Actions mises en place en 2015

- **128 dossiers suivis**, dont 78 dossiers signalés par les partenaires au cours de l'année 2015. Ces interventions concernent 26 communes différentes sur le territoire de la Métropole.
- **55% des dossiers** sont signalés par les communes.
- **37% des logements** ont fait l'objet d'une mesure fortement coercitive
- **38 situations** ont été résolues conformément au projet défini avec le ménage ou consécutivement à une mesure d'interdiction d'habiter : 30 dans le cadre d'un relogement et 1 d'un hébergement temporaire. 7 ménages ont bénéficié d'un logement réhabilité dans le cadre d'un maintien.
- **28 ménages accompagnés** dans une démarche au titre du décret décence, dont 1 dossier avec consignation des aides au logement et 7 dossiers en phase contentieuse
- **95 dossiers** nécessitant une intervention sur le bâti et 32 opérations de travaux réalisées en 2015 dans le cadre d'un accompagnement du propriétaire.



Prise en charge des situations d'incurie dans le logement

Financement
ARS Rhône-Alpes - Direction de la Santé Publique - Service Environnement et Santé.

Perspective :
Renforcement de l'action et consolidation du financement.

En savoir plus : www.habiter.org

Description de l'action

- Élaborer avec les partenaires et le ménage un projet de remise en état de décence du logement et veiller à la bonne mise en œuvre des opérations, si possible en évitant les mesures coercitives.
- Rechercher les acteurs susceptibles de venir en aide au ménage dans la durée, en particulier sur le plan social et de l'accès aux soins. Aider à la coordination des actions dans le cadre d'un groupe de suivi.
- Visite régulière à domicile d'un travailleur social, d'un psychologue clinicien chercheur ou d'un infirmier.

Actions mises en place en 2015

- Intervention auprès de 18 ménages dans le cadre de visites régulières en binôme : appui au tri des objets, débarrassage, repérage des besoins sociaux ou de soins, réunions de synthèse avec les intervenants mobilisés pour un diagnostic partagé et pour la mise en place d'actions concertées favorisant une aide durable à domicile.
- Réunions de sensibilisation d'équipes d'intervenants sociaux et sanitaires du département du Rhône et à Vienne(38) Mise en œuvre d'opérations de débarrassage et de nettoyage grâce à un fonds dans le cadre du programme « SOS Taudis » de la Fondation Abbé Pierre.
- Réponse à l'appel à projet de la Dihal, relatif à «l'innovation sociale dans le champs de l'hébergement et de l'accès au logement».

Contexte

L'incurie est un signe majeur de perturbation de la santé mentale, elle prend plusieurs formes d'absence de souci de soi.

L'une des formes les plus fréquentes et les plus difficiles à traiter concerne l'habitat, la façon dont le sujet investit son espace de vie. L'incurie dans le logement apparaît comme une négligence et se traduit le plus souvent par une accumulation d'objets et/ou de déchets, pouvant aboutir à des situations d'expulsion locative et, dans les cas extrêmes, à des situations d'insalubrité. Les personnes concernées souvent confrontées à un problème d'isolement ou de vieillissement, ne sont généralement pas en demande d'aide.

Le voisinage, les services sociaux, les élus locaux, les soignants et les bailleurs sont amenés à interpeler les autorités publiques.

L'Alpil est confrontée à cette problématique par son activité d'accueil et d'accompagnement des personnes en difficultés de logement et par les missions qu'elle mène dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne. Le souci d'intervenir sur cette problématique était partagé par le service Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS), régulièrement sollicité pour résorber des situations d'entassement conférant à l'incurie dans le logement. Il a souhaité s'appuyer sur un dispositif opérationnel expérimental, chargé de construire un projet d'actions s'inscrivant dans la durée, en soutien aux acteurs locaux et aux ménages.

En octobre 2015, la DIHAL a retenu le projet de développement du dispositif expérimental mis en œuvre en 2012 par l'Alpil et l'ARS, dans le cadre de l'appel à projets « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement ».

Enjeux

- Cette action rejoint un des axes développés dans les programmes du PLH et du PDALPD qui vise à «améliorer la prise en charge des problèmes de santé psychique dans le logement».
- Contribuer à réduire les risques sanitaires par le développement d'un projet pluridisciplinaire croisant technicité logement, approche sociale et psychologique, entre intervention sociale et service à la personne.
- Développer une méthodologie d'intervention et de capitalisation d'expériences, en vue d'une restitution aux différents acteurs chargés de la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la santé et du logement.

Objectifs

- Accompagner 30 ménages par an orientés par l'ARS, résidant dans le département du Rhône, en priorité dans les communes n'ayant pas développé de partenariat opérationnel.
- Mobiliser le partenariat et coordonner les actions à mettre en place dans le but d'éviter un nouveau débordement et apporter un soutien à la personne dans la durée.
- Contribuer à la sensibilisation et à la formation des acteurs.

Programmes d'Intérêt Général Habitat Indigne et Habitat Dégradé à Lyon



Financement
Marché d'études à bons de commande, sous pilotage de la Délégation Générale au Développement Urbain du Grand Lyon ; Durée des dispositifs: PIG Habitat Indigne: 2014/ 2017 & PIG Habitat Dégradé : 2011/ 2016.

Perspective :
Réalisation d'audits limitée aux situations d'urgence signalées. / Poursuite des actions de veille sur l'occupation des immeubles suivis et d'accompagnement des ménages locataires ou propriétaires occupant. / Expérimentation, sur des adresses ciblées, du dispositif de consignation des aides au logement en cas de logement non décent.

En savoir plus : www.habiter.org -

Description et actions mises en place en 2015

- La stratégie d'intervention se définit à l'immeuble et propose une action simultanée et coordonnée sur le plan technique, financier, juridique, immobilier et social.
- Technique : identifier et traiter les désordres du bâti.
- Financier : inciter les propriétaires à réaliser des travaux, dans le cadre des subventions de l'ANAH et en contrepartie d'un conventionnement.
- Juridique : travailler sur l'équilibre des copropriétés.
- Foncier : repérer les opportunités dans le cadre de ventes, proposition d'actions coercitives (type expropriation), lien avec les services fonciers ;
- Social : repérer l'occupation de ces immeubles, assurer une veille sur l'évolution de l'occupation et accompagner les ménages dans leurs démarches d'accès au droit, dans l'amélioration de leurs conditions de logement (via un relogement ou un maintien dans un logement réhabilité), et les accompagner en phase travaux si nécessaire.
- Les équipes de l'Alpil interviennent principalement sur le volet social et participent aux audits et à la définition de stratégies d'action coordonnées par immeuble.
- En 2015 :
 - > 55 ménages ont été accompagnés avec une majorité de locataires mais également 5 propriétaires occupant en grande fragilité sociale et économique.
 - > 14 ménages relogés en 2015 dont 11 sur le parc social,
 - > 2 ménages maintenus dans un logement réhabilité.

Contexte

L'amélioration du parc privé ancien a toujours été une action prioritaire dans les politiques de l'habitat du Grand Lyon.

Les résultats des précédents dispositifs (OPAH et PIG), intervenant sur le territoire de la ville de Lyon depuis 2002, ont mis en évidence les caractéristiques suivantes :

Un parc privé lyonnais qui ne présente plus de poches d'insalubrité mais certains immeubles qui présentent un bâti dégradé sur les parties communes et privatives, avec des copropriétaires hésitants, voire réfractaires, à la réalisation de travaux ou impécunieux. Ces immeubles assurent fréquemment une fonction sociale de fait et accueillent souvent des populations en difficultés sociales ou économiques.

Un secteur particulièrement touché par la persistance de problématiques d'habitat indigne sur les quartiers anciens des 1er, 4ème, 3ème et 7ème arrondissements, nécessitant parfois de mobiliser des outils coercitifs pour aboutir à l'amélioration du bâti.

Les propositions du groupement Urbanis (cabinet d'études)/ Alpil, ont été retenues pour l'animation de deux dispositifs de type PIG recouvrant l'ensemble de la ville de Lyon.

Enjeux

Ces dispositifs répondent au double enjeu de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne afin d'améliorer durablement le parc de logements privés sur Lyon et de maintenir voire développer une offre de logement accessible en centre urbain.

Les interventions combinent des actions incitatives, avec ou sans mobilisation des aides aux travaux de l'ANAH, et des actions plus coercitives s'appuyant sur la mobilisation de procédures administratives liées au traitement de l'habitat indigne (insalubrité/péril) ou l'expérimentation d'outils coercitifs telles les Opérations de Restaurations Immobilières (ORI).

- Le PIG Habitat indigne intervient sur le périmètre de Lyon 1er/ 4ème/ 3ème/ 7ème, avec une orientation prioritaire sur les secteurs Guillotière/ Moncey/ Voltaire où s'expérimente une DUP -Opération de Restauration Immobilière sur 13 immeubles.
- Le PIG Habitat Dégradé couvre les 2ème, 3ème Est, 5ème, 6ème, 8ème et 9ème arrondissements.

Objectifs

- **Inciter à la réhabilitation d'immeubles** très vétustes dans le but d'éradiquer l'habitat indigne.
- Maintenir voire **développer une offre** de logement accessible.
- **Accompagner** les ménages en lien avec la stratégie conduite à l'échelle de l'immeuble et veiller au respect de leurs droits.
- Restaurer les structures de gestion des immeubles.
- Instaurer un système de veille territoriale pour les adresses où des fragilités pourraient survenir.



Actions en droit



Financement
Fondation Abbé Pierre

En savoir plus : www.habiter.org

Description de l'action

- Appui juridique à l'activité d'accueil et aux autres missions de l'association, sur les questions liées au logement, à l'hébergement et aux droits sociaux, permettant de décrypter les problématiques de l'accès au logement et du mal-logement sous l'angle du droit et d'offrir une meilleure information aux ménages sur leurs droits, à la lumière des évolutions légales, réglementaires et jurisprudentielles.
- Veille juridique relative aux évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en matière d'habitat ;
- Production de notes juridiques, d'outils relatifs aux évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles et de formations internes.
- Animation du réseau national de juristes Jurislogement : coordination du réseau, production de notes juridiques, veille jurisprudentielle trimestrielle, animation de groupes de travail autour du droit au/du logement, mise en réseau avec les experts nationaux et européens, animation d'une liste d'échanges et de discussion, organisation de colloques et séminaires.
- Participation au groupement de professionnels du droit (juristes d'associations, universitaires et avocats) « Droits Communs », au service des intervenants sociaux, afin de mutualiser leurs compétences juridiques et d'offrir aux travailleurs sociaux un lieu ressource en droit et un soutien juridique sur des questions transversales (réponses juridiques par mail ; fiches juridico-pratiques en libre accès sur le site internet).
- Travail de prospective et de développement en droit, au niveau national et européen, en lien avec des professionnels du droit (magistrats, avocats, juristes), des fédérations (Feantsa,...) et des associations locales.

Contexte

Face à l'adoption d'un nombre croissant de textes législatifs et réglementaires au niveau national, européen et international, les conseillers logement de l'Alpil sont régulièrement confrontés au droit dans leurs activités d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement.

Enjeux

L'approche pluridisciplinaire et les compétences transversales des salariés permettent un meilleur accompagnement des ménages vers et dans le logement.

Le droit doit être envisagé comme un des outils à disposition des conseillers techniques logement, afin d'informer les ménages connaissant des difficultés d'accès au logement ou de mal-logement sur leurs droits et les moyens existants afin de les faire respecter ; mais également comme un outil évolutif qui nécessite le suivi et l'intégration des modifications législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Objectifs

- Permettre une lecture en droit des situations de mal-logement et des difficultés d'accès et de maintien dans le logement.
- Donner les moyens aux usagers ainsi qu'aux professionnels de s'informer sur les droits des personnes et les voies de recours.
- Mutualiser les compétences juridiques pour conduire un travail collectif d'analyse, de recherche juridique et de développement du droit.
- Faire le lien entre les acteurs sociaux et les professionnels du droit.

Actions en droit (suite)



Financement
Fondation Abbé Pierre

En savoir plus : www.habiter.org

Actions mises en place en 2015

- Production d'outils pratiques actualisés à la lumière des évolutions de la loi Alur, destinés aux usagers, afin de les informer sur leurs droits et obligations en matière de rapports locatifs, ainsi que des voies de recours pour l'accès et le maintien dans le logement.
- Renforcement de l'articulation de la mission juridique avec d'autres missions spécifiques (habitat indigne, droits des occupants de terrains, etc.) et plus généralement avec la mission d'accès aux droits de la Maison de l'Habitat. Participation à plusieurs permanences en 2015, afin de réaffirmer la nécessité d'avoir une lecture en droit des situations et d'incarner ainsi la pluridisciplinarité dans nos actions.
- Suivi de l'évolution législative, réglementaire et jurisprudentielle. En 2015 par exemple, de nombreux décrets ont été adoptés pour l'application de la loi Alur, précisant les modalités de mise en œuvre de la loi, notamment en matière de rapports locatifs.
- Participation à un projet européen avec des experts et militants du droit au logement, pour réfléchir à la mise en œuvre d'une école populaire européenne du droit au logement.
- Participation à la production de dossiers juridiques Jurislogement sur « les droits et obligations des occupants et structures d'hébergement à la fin du contrat » et « l'invocabilité de la charte des droits fondamentaux de l'UE en matière de droit au logement ».

- Participation au groupement de juristes Droits Communs pour répondre aux questions des travailleurs sociaux de la région Rhône-Alpes, confrontés à des situations impliquant plusieurs domaines du droit et production en 2015 d'un dossier juridique sur les « droits des citoyens de l'Union européenne ».
- Formation des partenaires et acteurs associatifs sur le droit au logement (formation DALO, droit à l'hébergement, droit européen, etc.).

Perspectives 2016

- En 2016, l'Alpil poursuit son travail engagé en 2015 de renforcement des missions juridiques et d'articulation avec l'ensemble des missions de l'Alpil.
- Publication et diffusion des fiches pratiques à destination des usagers pour les informer sur leurs droits et obligations en matière de rapports locatifs.
- Séminaire sur le droit au logement au sein du diplôme universitaire « droit(s) des étrangers », faculté de droit, Université Lyon II et co-construction d'une journée d'études « le logement des étrangers, un droit en construction » avec l'Université.
- Participation, dans le cadre du réseau Jurislogement, aux réflexions, analyses juridiques et développement en droit sur les thèmes de la défense des droits des occupants de terrain, du DALO, du droit à l'hébergement d'urgence, du droit européen du logement, sur le suivi du processus d'adoption de loi « Égalité et citoyenneté », etc.
- Participation à l'activité de Droits Communs et mise en ligne en 2016 de nouvelles fiches pratiques (« le droit à la domiciliation et les demandes de séjour », « le regroupement familial et l'accès au logement », etc.).



Financement
Fondation Abbé Pierre

Fonction lieu ressource, lieu d'échanges et de formations à destination des acteurs

En savoir plus : www.habiter.org

Actions mises en place en 2015

- Journée de sensibilisation et d'information/formation sur le logement non décent à destination du grand public et des professionnels. La journée s'est tenue le 19 mai 2015 à la Maison pour Tous / Salle des Rancy à Lyon 3ème. 150 personnes ont assisté à cet événement.
- Formation sur la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne à destination d'avocats, organisée par l'Espace Solidarité Habitat à Paris.
- Formation sur le Droit Au Logement Opposable à destination des travailleurs sociaux et acteurs associatifs, organisée par la Fapil IDF.
- Formation / Information sur l'accès au logement social auprès des salariés de l'association d'insertion par l'emploi Médialys à Lyon.
- Formation sur l'accès au logement social et à l'hébergement, à destination des bénévoles du Secours Populaire.
- Formation auprès des étudiants de l'Ecole Rockefeller (travailleurs sociaux) sur l'accès au logement social et la prévention des expulsions locatives, à Lyon.
- En préparation pour 2016

Journée de formation sur le Droit au Logement et le Droit des Etrangers, Université Lyon 2, à destination des étudiants du diplôme Universitaire en Droit des étrangers.

Contexte et enjeux

Les thématiques et problématiques liées au logement et à l'habitat sont nombreuses, souvent complexes, à la croisée des champs du social, du logement et du droit.

L'Alpil initie des temps d'échange autour de problématiques récurrentes ou émergentes et est sollicitée régulièrement par un partenariat diversifié.

L'Alpil offre un positionnement original dans le champ de la formation sur les questions liées au droit au logement. En effet, son approche se construit dans un double mouvement : des compétences juridiques, constamment actualisées, sur l'ensemble des thématiques d'intervention de l'association et des compétences opérationnelles liées au travail quotidien de terrain.

Objectif

- Répondre aux sollicitations, sensibiliser et soutenir les acteurs dans leurs actions de lutte contre les exclusions, d'accès au droit au logement.

Coup de chapeau à Olivier Martinon



Le 26 novembre 2015, le Conseil d'Administration de l'Alpil a élu Fabienne Bono à sa présidence. Elle remplace Olivier Martinon qui occupait cette fonction depuis 1988.

Parce qu'il n'était pas question de laisser Olivier quitter la présidence sans lui rendre un hommage amical pour toutes ces années passées à la tête d'une association à l'histoire passionnante mais parfois tourmentée, une petite réception a réuni le 6 février les membres, amis et partenaires de l'association à l'Escale Lyonnaise.

Ce fut l'occasion de rappeler quelques souvenirs épiques de l'histoire de l'Alpil et pour Fabienne, la nouvelle présidente, de tracer les perspectives.

Merci Olivier, bienvenue Fabienne.





alpil
action
pour l'insertion
par le logement

Alpil
12 place Croix Paquet
69001 Lyon
04 78 39 26 38
alpil@habiter.org
www.habiter.org

